

# L'ŒUVRE

14, Rue Drouot

Téléphone : GUT. 02-71, BERG. 40-51  
Adressé minuit : GUT. 59-59

Directeur :

**GUSTAVE TÉRY**

ABONNEMENTS

1 An	6 Mois	3 Mois	1 MOIS
18 fr.	9 fr.	4 fr. 50	1 fr. 50

“ Si j'ai donné des renseignements, - explique à son tour le colonel Egli, - c'était pour en obtenir de plus importants... ”

## Entre deux exagérations

### QUELLE EST EXACTEMENT

#### l'importance stratégique de Verdun ?

On a fait beaucoup d'efforts, ces jours derniers, pour persuader aux autres et à soi-même que l'entrée des Allemands à Verdun, si elle s'effectuait, n'aurait aucune importance. Ce pieux mensonge avait pour but de rassurer les amis, de détruire une mauvaise impression chez les neutres, de crâner vis-à-vis des ennemis.

L'opinion, plus simpliste, se disait cependant qu'un recul de quinze kilomètres, sur un front d'égale longueur, serait difficile à considérer comme tout à fait négligeable, surtout exécuté sous la pression de l'ennemi, et accompagné de pertes sérieuses. A quoi bon défendre avec tant d'acharnement ce qu'on n'a aucun intérêt à conserver ?

Quant aux soldats, ils s'inquiètent peu que le coin de terre sur lequel ils se battent s'appelle Verdun ou la cote 1130. C'est une parcelle du sol français et, pour eux, toutes les parcelles se valent. Je sais bien que la perte d'une bande de terrain peut être compensée, spécialement, par les pertes infligées à l'adversaire. Celui-ci aurait-il, par exemple, sacrifié 100.000 hommes contre 10.000 des nôtres, sa victoire ne serait, en réalité, qu'un insuccès. J'ignore si cette proportion est la vraie ; le compte ne peut encore être fait. J'ai tout lieu de croire, cependant, que nous avons été moins éprouvés, sous ce rapport, que notre adversaire.

Quoi qu'il en soit, il me paraît enfantin de vouloir nier que le premier recul marqué par nous soit fâcheux, et que, s'il était suivi d'un autre conduisant les Allemands jusque dans Verdun, ce serait encore plus fâcheux. Les plus beaux discours sur l'inutilité actuelle des places fortes n'empêcheront pas qu'un terrain perdu soit un terrain perdu.

Quant à voir dans l'événement - dont la menace s'écarte de plus en plus, j'espère - la fin de tout, c'est autre chose. Il n'aurait point pour effet de rompre notre front : il nous forcerait à le porter, dans cette région, un peu en arrière. La position ainsi reculée serait peut-être même meilleure que celle qui serait

abandonnée. Le saillant que faisait notre ligne en cet endroit était dangereux, et nos ennemis ont eu le mérite de s'en apercevoir.

D'autre part, notre armée ne serait ni détruite ni hors de cause. Or, tant que ce résultat n'est pas obtenu, il n'y a rien de fait.

Lorsqu'on construit ces grandes places qui ont nom Verdun, Toul, Epinal, Belfort, on espère, en attirant des forces ennemies importantes contre elles, diminuer les effectifs des armées d'invasion et canaliser ces dernières dans les intervalles non fortifiés. Nos armées de campagne déployées dans ces intervalles libres leur auraient alors livré bataille dans de meilleures conditions.

Tout ce que l'art de l'ingénieur put créer de plus perfectionné fut mis en œuvre pour donner à ces forteresses la capacité de résistance la plus grande. Or il advint que l'art de l'artilleur surpassa celui de l'ingénieur, et ces carcasses de béton et d'acier se trouvèrent incapables de tenir sous le choc des obus de 305 et de 420.

Dans ces conditions, nos places fortes ne pouvaient plus remplir le rôle pour lequel elles avaient été construites. Leur importance, en tant que forteresses, devenait nulle, mais elles n'en subsistaient pas moins comme toute autre partie du sol français.

D'autre part, la guerre abritée s'étant substituée à la guerre à découvert, les armées d'opérations furent amenées à se couvrir de retranchements enterrés et cachés, où l'épaisseur de la terre et l'enchevêtrement des rondins de bois remplaçaient avantageusement les dispendieuses fortifications d'autrefois. On en fit une ligne continue.

Les circonstances ont voulu que les fortifications de Verdun fussent englobées dans cette ligne, tandis que celles de Toul, d'Epinal furent plus en arrière. De ce fait, Verdun reprit toute son importance, non plus comme place forte, mais comme point situé sur notre front.

Et voilà pourquoi la prise de Verdun serait un événement regrettable, mais pas plus que celle de Soissons, de Reims ou de n'importe quelle autre partie de nos lignes.

Général Verraux

## Les combats en Woëvre



### Les Communiqués

15 heures

Au nord de Verdun, le bombardement a continué plus intense dans le secteur à l'est de la Meuse.

Au cours de la nuit, de violentes attaques locales, renouvelées à plusieurs reprises dans la région du village de Douaumont et menées jusqu'au corps-à-corps, ont été repoussées par nos troupes.

En Woëvre, les Allemands ont réussi, après une intense préparation d'artillerie, à s'emparer du village de Manheulles.

Une contre-attaque immédiate nous a ramenés à la lisière ouest du village que nous tenons sous notre feu.

En Lorraine, l'ennemi a pénétré dans quelques petits éléments de tranchée avancées, d'où il a été chassé presque aussitôt.

Rien à signaler sur le reste du front.

23 heures

Entre Soissons et Reims, notre artillerie a bombardé les points importants de l'arrière-front ennemi.

En Champagne, nos batteries ont bouleversé les organisations allemandes dans la région de la cote 193. A l'ouest de Maisons-de-Champagne, les Allemands ont fait sauter une mine dont nous avons occupé l'entonnoir.

Dans la région de Verdun, le bombardement a continué sur le front nord avec moins d'intensité que les jours précédents. On ne signale aucune action d'infanterie au cours de la journée. Les Allemands se retranchent sur les pentes nord de la cote du Poivre dont la première crête est occupée par nos éléments avancés. Nous avons exécuté un tir violent sur Samogneux où un bataillon ennemi s'était rassemblé.

Sur divers points de notre front de la

Woëvre, nos tirs d'artillerie ont empêché des attaques en préparation de se produire. Dans les Vosges, grande activité d'artillerie dans la région de Senones et du Bande-Sapt. A l'est de Seppois, notre contre-attaque a chassé l'ennemi de quelques éléments de tranchées où il avait pénétré dans la matinée.

## La première bataille de Verdun

Au début de la guerre, en août 1914, les Allemands, convaincus précisément qu'il était très dangereux d'attaquer de front la ligne des camps retranchés Verdun-Epinal, c'est-à-dire Meuse-Moselle, portèrent tout l'effort de leur formidable offensive vers le nord.

Ce sont nos armées au contraire qui, adossées à la solide barrière de l'Est, tentèrent, le 16 août, de s'avancer dans la Lorraine annexée ; on sait la suite des événements. Les Allemands nous refoulèrent, et, en pressant nos troupes, s'engagèrent sur notre territoire.

Leur premier plan fut alors d'éviter non seulement le sillon très fortifié de la Meuse et les Côtes de Meuse, mais même la Moselle et les Côtes de Moselle ; ils voulurent, à l'est de Nancy, chercher à se couler par les plaines aux douces ondulations qui séparent les côtes calcaires et les Vosges gréseuses ; ils voulurent franchir la Meurthe et la Morluagne et marcher vers la Trouée de Char-nus. Ils furent arrêtés (25 août 1914).

Ils se retournèrent alors contre les obstacles de flanc qui les menaçaient à l'ouest : ce fut la terrible bataille du Grand Couronné de Nancy, dont Castell-nau sortit victorieux et qui causa au spectateur impérial, posté sur les hauteurs d'Épily, la cruelle déception de la nuit du 9 au 10 septembre. Les extrêmes lignes orientales des Côtes de Moselle, celles de la rive droite du fleuve, c'est-à-dire celles du Couronné, restèrent inviolées et le sont encore : à leur pied - nous disons bien : à leur pied - a été contenue la rage germanique.

Entre temps, la rive gauche de la Moselle fut envahie et l'on essaya de tourner Nancy et d'encercler Verdun : ce fut la première marche oblique à travers la Woëvre, dirigée face aux Côtes de Meuse, et qui, les dépassant, aboutit près de la Meuse au siège du fort de Troyon ; Troyon résista par héroïsme et par miracle et fut finalement dégagé par des troupes venues de Toul (14 septembre).

Verdun tenait toujours, ou plus exactement la résistance en avant de Verdun avait été si habile et si magnifique que, dans les premiers jours de septembre, l'armée du kronprinz avait pu s'avancer à travers toute l'Argonne jusqu'à Revigny, jusqu'au sud de l'Ornain, voire à quelques kilomètres de Bar-le-Duc, sans que la barrière de fer de la Meuse ait pu être forcée. L'armée Sarrail était, le 6 septembre, dans une position tout à fait anormale sur un front presque nord-sud allant de Verdun à Souilly et à Vassincourt. Si les troupes de Metz, lancées à travers la Woëvre, avaient pu briser la ligne Verdun-Toul et prendre de dos l'armée Sarrail, la situation serait devenue très critique. Cependant, les splendides efforts heureux de toutes les armées combattantes de la bataille de la Marne s'étaient additionnés, agencés et complétés les uns et les autres, et, finalement, le général Sarrail avait pu redresser son front jusqu'au nord de Verdun (16 septembre). Mais la résistance de Verdun avait été l'expresse condition de la victoire totale de la Marne. Ce fut là, en toute vérité, comme nous le disions l'autre jour, la « charnière » ou le « gond » de la victoire.

Les Allemands l'ont bien compris et depuis ce jour ils ont toujours visé à prendre ou encercler Verdun. Tandis qu'à l'ouest les armées de l'Argonne orientale lâchaient de se rapprocher de la Meuse, une nouvelle tentative, à l'est, plus puissante et violente que la précédente avait pour théâtre la Woëvre, pour chemin au delà de la bordure franche des Côtes de Meuse la trouée de Spada, et pour résultat final la prise de Saint-Mihiel (24 septembre) et de Chauvencourt (25 septembre). C'est bien exactement pour et contre Verdun qu'on s'est battu à Saint-Mihiel. Mais si le « saillant de Saint-Mihiel » a pu être maintenu par nos adversaires, il est devenu stratégiquement inopérant, parce que nous avons barré le passage d'une manière décisive : sur la Meuse de Saint-Mihiel, les Allemands ont abandonné toute ambition nouvelle et tout espoir.

Jean Brunhes,

Professeur au Collège de France.

## LA "PROVENCE" TORPILLÉE

870 HOMMES SONT SAUVÉS

Le paquebot *La Provence*, de la Compagnie Transatlantique, transformé en croiseur auxiliaire et momentanément affecté à des transports de troupes sur Salonique, a été coulé le 26 février dans la Méditerranée centrale.

D'après les renseignements communiqués jusqu'à présent par le ministère de la marine, 296 naufragés ont été ramenés à Malte et environ 400 à Milo par les patrouilleurs français et anglais qui ont rallié sur un appel par T. S. F.

Les recherches continuent sur les lieux du naufrage.

D'après le témoignage de M. Bokanowski, député de la Seine, attaché à l'état-major de l'armée d'Orient, qui se trouvait à bord, aucun périscope n'a été aperçu ni avant ni après l'accident, ni non plus aucun sillage de torpille.

Aucune gerbe d'eau ne s'est produite au moment de l'explosion et la veille était très souteuse, les armements de pièces sont restés à leur poste jusqu'au dernier moment.

Les noms des survivants seront affichés à la porte du ministère de la marine au fur et à mesure de leur communication.

Le *Provence-II* était armée de cinq canons de 14 centimètres, de deux de 57 millimètres et de quatre de 47 millimètres.

Le communiqué du ministère de la marine ne donne aucune indication sur le nombre des hommes à bord, mais dans les caractéristiques du bâtiment on voit que celui-ci pouvait emporter 1.900 personnes.

Les circonstances dans lesquelles la catastrophe s'est produite et qui sont données dans le communiqué ne permettent pas d'affirmer que c'est un sous-marin ennemi qui a coulé le croiseur auxiliaire, d'autant plus que c'est pendant le jour qu'a eu lieu l'accident.

Le paquebot *La Provence* était indiqué comme croiseur auxiliaire aussi bien dans le *Naval amiral* anglais que dans le *Taschenbuch der Kriegsflootten* allemand.

Certains croiseurs auxiliaires ont reçu des numéros pour qu'il ne puisse y avoir confusion entre navires du même nom. Ainsi, *La Provence* a reçu le numéro 2 parce qu'il existe un dreadnought du nom de *Provence* ; de même le paquebot *France*, le plus grand paquebot français, a reçu le numéro 4 en raison de l'existence d'autres navires de ce nom, dont le dreadnought *France*.

D'après les renseignements qui nous parviennent, la catastrophe a eu lieu par temps très clair, avec une légère houle.

Au ministère de la marine, une première liste de sauvés a été affichée. Il en résulte que 870 hommes, soit militaires, soit marins, ont été sauvés.

Voici ceux dont on connaît les noms :

Les enseignes de vaisseau de 1<sup>re</sup> classe : Charron (à Milo), Fleury (à Malte).

Les mécaniciens principaux de 2<sup>e</sup> classe : Per... (manque la fin du nom), Drean, Renguel, Perrot.

Parmi les passagers :

Le capitaine de frégate Biffaud.

Le capitaine de cavalerie Marchal.

Les sous-lieutenants Noirtin (artillerie), Surreau et ...geat (manque le commencement du nom).

L'officier d'administration Germano.

Le capitaine Berthome, du 3<sup>e</sup> colonial.

Les lieutenants Bokanowski, du 3<sup>e</sup> colonial (député de Paris) ; Archambaud.

Le sous-lieutenant Laquens.

Le médecin-major Navare.

### Propos d'un grincheux

#### PERROQUETS

Une vieille dame, voici quelques jours, acheta un perroquet au marché des oiseaux. Dès qu'il fut chez elle, il s'obstina à ne point parler. Voilà la vieille dame fort irritée. L'aurait-on volée ? Elle tient à en avoir le cœur net. Le commissaire de police la voit entrer dans son cabinet. Elle dépose une plainte, qu'il reçoit en bonne forme. Il y aura procès, nous assure-t-on. Le journal qui raconte cette histoire l'intitule « Curieux litige ». Curieux, soit ! Mais beaucoup plus scandaleux.

Si j'avais été le commissaire de police - ce qu'à Dieu ne plaise ! - j'aurais dit à la vieille dame : « Madame la Vieille Dame, je me moque absolument que votre perroquet parle ou ne parle pas. Peut-être ne savez-vous pas que nous sommes en guerre. Nous sommes en guerre, Madame la Vieille Dame, et des milliers d'hommes meurent chaque

jour. Les Français, fussent-ils commissaires ou juges, ont présentement d'autres soucis que la loquacité de votre perroquet. Il est fâcheux que vous ne les partagiez point. Si aucune loi ne vous contraint à penser aux soldats plutôt qu'à un perroquet, la raison m'interdit d'entasser des paperasses à propos de votre sottise affaire. Et si vous trouvez des juges pour la régler, tant pis pour eux et pour nous ! Quant à moi, j'ai à m'occuper des pauvres gens et des mauvaises gens, des réfugiés et des espions. Je ne dépenserai pas un centime du papier de l'Etat pour y enregistrer vos niaiseries doléances. Madame la Vieille Dame, j'ai l'honneur de vous saluer. »

Mais le commissaire n'a rien dit de pareil. Il a écouté gravement, et écrit sous la dictée de la dame au perroquet. Déjà un juge s'apprête. La vieille dame comparaitra, et le marchand, et le perroquet. Peut-être nommera-t-on un expert.

Combien de perroquets, chaque jour, occupent justice, police et parlement !

Albert Savarus

## Nos "représailles"

Laissez vos ciseaux tranquilles, Monsieur Gautier. C'est le *Journal Officiel* qui parle :

GUERRE

8253 - M. JACQUES STERN, député, demande à M. le ministre de la guerre s'il est exact : 1<sup>o</sup> que des douches ont été installées au fort de E... où sont internés des officiers allemands ; 2<sup>o</sup> que sept muets sont employés tous les jours à fournir l'eau nécessaire à cette installation ; 3<sup>o</sup> que chaque matin des petits pains spéciaux sont montés au fort pour le petit déjeuner des officiers ; 4<sup>o</sup> que tous les jours un homme de corvée vient recueillir des pains entiers et des déchets de viande jetés aux ordures par les officiers prisonniers ; 5<sup>o</sup> que des meubles confortables ont été achetés pour meubler les chambres de prisonniers ; demandant en outre : 1<sup>o</sup> combien ont coûté l'installation du service des douches et celle des pièces ; 2<sup>o</sup> quelle est la dépense quotidienne pour l'emploi des sept muets précités ; 3<sup>o</sup> si de semblables installations sont mises en Allemagne à la disposition de nos officiers prisonniers ; et si ces derniers bénéficient des mêmes avantages. (Question du 10 février 1916.)

### ÇA COMMENCE AUJOURD'HUI

LIRE A LA QUATRIÈME PAGE :

L'Impôt sur le revenu  
Petit Guide du Contribuable

## Une affaire Dreyfus EN SUISSE

[DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER]

Berne, 28 février.

Il est dix heures du soir ; nous sommes attablés dans un café de Berne. Un monsieur entre, s'installe à une table voisine. Personne ne semble le remarquer. La « Kellnerin » lui demande, par dessus un plateau surchargé de verres, quelle consommation il préférera ce soir. Alors, mon compagnon se penche vers moi :

— Savez-vous qui est ce monsieur ? C'est le président de la Confédération helvétique.

Le président de la Confédération touche vingt mille francs d'appointements ; deux mille francs de plus que les autres conseillers fédéraux, ses collègues, qui pour ce prix-là remplissent - comme lui-même - les fonctions de ministres d'Etat. Il n'est d'ailleurs élu que pour un an ; il n'a donc vraiment pas le temps de faire des économies.

Aussi fait-il ses courses à pied et, faute de pouvoir entretenir un grand train de maison, il reçoit ses amis le soir au café.

On aurait peut-être tort d'en conclure que ce chef d'Etat est, pour ce motif, moins considéré par ses concitoyens. Seul, le prestige lui manque, le respect lui reste.

Le général, lui, a le prestige. Car la Suisse a désormais un général. Autrefois elle n'avait, même pour le commandement de ses armées, que des colonels. Depuis la guerre, elle a un général.

Ce général, qui vit également à Berne, habite l'hôtel - et il a choisi le plus réputé de la ville.

Pour tout dire, on ne peut se défendre d'un peu d'étonnement en apercevant devant la porte de ce moderne caravan-

serait un soldat qui veille jour et nuit. On serait curieux de connaître les consignes de cette sentinelle et de savoir qui elle doit empêcher de passer. Dans ce palace aux deux cents chambres que traverse, chaque jour, toute une population cosmopolite, aussi bien, est-il permis de croire que ce soldat n'est pas là pour assurer l'observation d'une consigne, mais plutôt la sauvegarde d'un prestige. En Suisse, la démocratie s'arrête où l'armée commence : le général Wille se fait servir avec son état-major dans une salle à manger particulière : ce n'est pas lui qui irait au café !

Cette antithèse vous montre les deux Suisses que met aux prises le « procès des colonels ».

Ce n'est point du tout — comme on le croit d'habitude — la Suisse romande et francophile contre la Suisse allemande, docile aux Etats du Centre. C'est la Suisse démocratique, jalouse d'une neutralité — qui est chez elle la seule forme possible de l'indépendance — contre la Suisse aristocratique, militaire et, comme on dit à Genève, « mômère ».

Car dans aucun pays du monde le préjugé des castes n'est aussi entier que dans la démocratie helvétique et c'est dans l'armée précisément que les distinctions sociales sont le plus saisissantes.

Le simple cavalier paie la moitié du prix de son cheval et se charge de le nourrir. Un officier s'équipe à ses frais. Aucun citoyen n'a le droit de refuser un grade. Eloignez-vous, après cela, qu'avec de pareilles institutions militaires l'affaire des colonels apparaisse presque autant comme un conflit social que comme un problème de justice militaire.

Sans doute, ce sont les journaux libéraux de la Suisse française qui ont soulevé le scandale, mais je ne suis pas sûr que tous leurs partisans les approuvent. Sans doute aussi, les journaux même radicaux de la Suisse allemande inclinent à soutenir les accusés, mais il n'y a peut-être que le souvenir d'amitiés anciennes et que le goût particulier d'une élite intellectuelle, qui s'est formée dans les universités d'Allemagne ; je ne crois pas que leur clientèle les suive.

Le paysan, qui méprise tous les étrangers et qui ne préfère pas les Allemands, le soldat et le sous-officier, qu'indigne la morgue des chefs, sont en Suisse allemande aussi bien qu'en Suisse française unanimes contre les colonels.

De ce fait, le jugement qui interviendra va prendre une importance particulière. Où les uns ne veulent voir qu'une question de justice militaire, où d'autres aperçoivent le conflit des sympathies nationales, la plupart semblent découvrir un nouvel aspect de la lutte des classes.

L'affaire des colonels a eu, certes, pour conséquence de faire réfléchir quelques anciens germanophiles, mais elle a surtout fait doubler le tirage de certains journaux socialistes.

La Suisse peut dire, sans exagération, qu'elle vient de rencontrer son Affaire Dreyfus.

J. Robert

## L'AUTRE FLEAU



### "Le Père Plume"

#### POUR LE PLACEMENT DES MUTILÉS ET DES RÉFORMÉS

Par arrêté du ministre de la guerre, il est créé un Office National de placement des mutilés et réformés de guerre, ce service est rattaché au cabinet du ministre de la guerre.

Il a pour objet :

1° De centraliser et d'instruire les demandes d'emploi faites par les militaires retraités ou réformés ou en instance de retraite et de réforme à la suite de blessures ou de maladies contractées au cours de la guerre dont les aptitudes physiques permettent l'utilisation immédiate en vue d'assurer leur placement de concert avec les offices dépendant du ministère du travail ;

2° D'étudier les questions se rapportant à la meilleure utilisation pour la vie économique du pays des grands blessés et des mutilés dont la capacité de travail s'est trouvée diminuée du fait de leurs blessures.

Les bureaux de ce nouveau service sont installés 95, quai d'Orsay.

## Terre contre mer

L'armée du kaiser prend quelque chose comme saignée devant Verdun. En revanche, l'Angleterre et la France ont, coup sur coup, deux grands bateaux coulés. Qui fondra le plus vite, du colosse terrestre ou du colosse maritime ?

Les statistiques de Berlin prétendent n'avoir qu'un demi-million de soldats tués par an. Comme c'est le chiffre de ses recrues annuelles, l'armée boche en déduit qu'elle peut tenir indéfiniment.

Double blague ! D'abord, elle a, non pas 500.000, mais 700.000 tués par an, et au moins autant de blessés incapables de revenir sur le front. Faites la somme, déduisez les recrues : l'armée allemande s'appauvrit d'un million d'hommes. L'armée autrichienne, plus petite, mais plus friable, s'appauvrit bien d'autant. Les deux empires, s'ils avaient douze millions de soldats, seraient donc vides d'hommes dans six ans.

Mais comme les Russes, les Anglais et les Italiens maintiendront le plein des forces alliées, point ne sera besoin d'attendre que le réservoir ennemi soit vide. Quand il aura baissé d'un tiers, l'inégalité sera déjà écrasante. Dans six mois, ce tiers sera atteint !

Or, c'est aussi le terme que les économistes britanniques assignent au succès de leur blocus :

— D'ici six mois, notre blocus, s'il n'est empêché, doit amener la perte de l'Allemagne ! écrit M. Arthur Pollen dans *Land and Water*.

Peut-il être empêché ? That is the question ?

Les sous-marins boches réussissent en moyenne quarante torpillages sérieux par mois. Ils se flattent d'avoir ainsi coulé le dixième du tonnage britannique. Mais celui-ci se renouvelle dans les chantiers, et la saisie des cargos allemands en Portugal, en Italie ou en Amérique, peut compenser bien des pertes.

Dans cette espèce de match engagé entre la fonte des armées du kaiser et le coulage des navires alliés, l'Allemagne est gagnée de vitesse, et comment !

A moins que les nouveaux sous-marins à grand rayon d'action, qui doivent débiter aujourd'hui 1<sup>er</sup> mars, ne soient d'extraordinaires monstres, elle a perdu la partie. Nous allons bien voir...

Maurice de Waleffe

## Les Paiements de l'Intendance

### Ses retards causent des grèves

L'Intendance fait preuve de la plus grande sévérité vis-à-vis des industriels ou des commerçants qui ne lui livrent pas, aux dates prévues par les traités, les produits manufacturés qu'ils se sont engagés à livrer. Elle a raison. Il y a de l'intérêt de l'armée et de la France tout entière.

Mais si elle se montre à juste titre si exigeante envers les autres, l'Intendance est-elle aussi sévère envers ses propres bureaux ?

Hélas, non ! Si les commerçants et si les industriels se sont engagés à livrer des blés, des chaussures, des vêtements ou des harnachements à une certaine date, il a été prévu également que l'Intendance paierait, elle aussi, au fur et à mesure des livraisons, à des dates précises.

Or, l'Intendance n'exécute pas cette dernière clause.

Par manque d'argent ? Non ! Les crédits ont été votés. Mais M. Lebeureau n'est pas pressé. Ce ne sont pas les fonds qui manquent, c'est le mandatement qui traîne en longueur.

Certes, direz-vous, on peut faire crédit à l'Etat ; il paie bien, il paie largement. Pourquoi ne pas patienter ? Parce que la plupart des fournisseurs de l'armée, contrairement à la légende, ne peuvent pas attendre.

#### En France

Pour assurer l'exécution de grands marchés, certains fournisseurs ont dû acheter des machines, faire construire de nouveaux ateliers, en un mot, engager tous leurs capitaux disponibles. Ils ont compté souvent sur l'exactitude de l'Intendance pour payer leurs fournisseurs de matières premières, pour régler leurs ouvriers. Certes, leurs bénéfices seront considérables. Certes, leur créance ne court aucun danger, mais ils manquent, eux, de fonds liquides, très souvent. Si l'Intendance ne paie pas au jour convenu, ils peuvent être obligés de retarder leurs commandes de matières premières, de renvoyer leurs ouvriers, etc. On devine de quelles répercussions peuvent être ces décisions sur certains marchés.

#### À l'étranger

A l'étranger, ces retards ont eu de plus graves conséquences encore.

Certains fournisseurs italiens et espagnols, confiants en la parole donnée, avaient prévu, comme des rentiers certaines, les paiements de l'Intendance aux dates fixées par elle. M. Lebeureau n'a payé que deux mois plus tard ou même n'a pas encore payé.

Dans la province d'Alicante, deux négociants, fournisseurs de chaussures et vêtements, ont dû demander des délais à leur personnel. Aussitôt le bruit a couru que la France n'avait plus d'argent pour payer ce qu'elle achetait. Il y eut un commencement de grève. La banque hispano-germanique de la région fit connaître qu'elle n'escomptait pas les valeurs des fournisseurs de l'armée française.

L'affaire, signalée à l'Intendance, fit sourire les officiers chargés de l'instruire. Après dix-huit mois de guerre, l'étranger n'existe pas pour nos bureaux.

Il n'est pas possible que cet état de choses continue. L'Intendance, lorsqu'elle signe des traités, doit faire honneur à sa signature. Il y a de l'honneur de la France. Si elle est si indulgente pour ses défaillances, comment serait-elle sévère pour les mauvais fournisseurs et pour les fournitures de mauvaise qualité ?

## Hors d'œuvre

### LES PREMIÈRES AMOURS

Le journal *La Mode* ouvre un grand concours littéraire et sentimental entre ses lectrices. Ce concours sera doté de prix nombreux et importants (dont le premier est de 50 francs en espèces) et le sujet proposé est le suivant :

Où ou non Revient-on à ses premières amours ?

Ne riez pas. La question n'est pas si saugrenue ni si déplacée qu'elle en a l'air, même en temps de guerre. Si elle était posée uniquement au point de vue passionnel et féminin, elle ne susciterait aucun intérêt, aucune controverse : une vraie femme s'en tient toujours à ses premières amours ; elle n'a pas à y revenir.

Mais la question peut être envisagée de plus haut, et comporte des développements variés au point de vue social ou littéraire. Exemples : *Cinnabrus* reprenant sa charrue après la guerre ; M. Maurice Donnay revenant à la chanson montmartroise ; M. René Besnard à ses chères études juridiques et M. Frédéric Masson aux tabatières du Consulat et de l'Empire.

Mais ne vous mettez pas en peine. D'ores et déjà, le grand prix de 50 francs, mis au concours par *La Mode*, est gagné. Il est gagné par l'Agence Havas... qui vient de publier l'information suivante :

Le professeur Richard Garner qui, il y a quelques années, étudia le langage des singes dans les forêts africaines va regagner sa résidence temporaire dans une cage d'acier et reprendre, dans la région du Congo, ses études scientifiques sur les gorilles et les chimpanzés. Il va essayer d'augmenter son vocabulaire de mots employés par les singes et aura recours au phonographe. C'est dans le bassin du lac Fernandez qu'il s'installera, à environ deux degrés au sud de l'Equateur et à 150 milles de la côte. La cage sera couverte de branches et de feuilles et le professeur Garner vivra là, poursuivant ses études.

Ainsi, le professeur Garner, dégoûté de la société des hommes, revient à ses frères inférieurs.

Comment dit-on : « L'enfant prodige », en langage chimpanzé ?... ZETTE

### Simplifiez et économisez

Une récente circulaire du ministre de la guerre prescrivait de supprimer dans les correspondances administratives certaines formules de politesse encombrantes et inutiles.

Par exemple, au lieu d'écrire : « J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir... » on doit écrire : « Prière de », etc...

Voilà une réforme destinée à faire gagner du temps, à simplifier le travail des employés et à économiser le papier. Parfait.

Sachez maintenant la morale de l'histoire :

Au bureau de recrutement de... il existait un stock important d'imprimés avec les formules surannées.

Que faire pour obéir aux instructions ministérielles sans gâcher le papier ?

Un officier trouva la solution suivante : il fit biffer à la règle, par les secrétaires sous ses ordres, les formules interdites. Ahurissement des hommes qui, pendant plusieurs jours, furent avertis à cet étrange travail. Un beau matin, le commandant connut le fait et son ahurissement, en raison de son grade, dépassa de beaucoup celui des hommes.

Il ne dit rien, mais ordonna de détruire tous les imprimés ainsi transformés.

Et depuis, les employés écrivent les notes de service à la main.

Il y en a plusieurs centaines par jour.

### Apologie

La presse allemande a accablé de reproches haineux le patron du chalutier anglais qui, rencontrant sur les flots un zeppelin en perdition, se trouva en présence d'un tragique cas de conscience : devait-il recueillir les vingt hommes qui imploreraient son aide ? Vingt ennemis armés, alors que lui-même avait à son bord dix marins sans armes...

On sait que le patron du chalutier, sentant l'impossibilité de faire prisonniers les vingt Allemands, partit à la recherche d'un navire plus fort qui accomplirait le sauvetage.

L'Allemagne a flétri la barbarie de cet homme.

Or l'état-major allemand lui-même lui apporte une pleine justification.

En effet, le Règlement militaire allemand *Kriegsbrauch im Landkriege* (1902) déclare :

On entend par moyens de guerre toutes les mesures qu'un Etat peut prendre contre un autre Etat pour atteindre le but de la guerre et soumettre l'ennemi à sa domination par la force ou par la ruse.

Par conséquent, l'équipage du zeppelin, une fois embarqué sur le chalutier, devait se rappeler que l'emploi de la ruse lui était recommandé par les règlements militaires, et obliger le patron, revolver au poing, à mettre le cap sur la côte allemande. Le capitaine anglais, sous menace de mort, eût alors été au pouvoir de ses propres prisonniers.

Or, le Règlement militaire allemand a prévu le cas. Nous y lisons encore :

Les prisonniers peuvent être mis à mort en cas de nécessité, lorsque leur présence constitue un danger pour la propre existence du captif.

Le patron du chalutier s'est contenté d'abandonner à son sort l'équipage du ballon assasin, alors que le règlement militaire allemand l'autorisait à le mettre à mort, dans l'intérêt de sa propre sécurité.

### Plein d'à-propos

En date du 23 février dernier, une décision du commandant de dépôt du 155<sup>e</sup> régiment d'infanterie a interdit le port de la capote à l'intérieur du cantonnement.

C'est le moment où l'hiver a repris son mouvement offensif. La neige s'est mise à tomber ; les poilus se sont mis à grelotter.

Mais la neige et les poilus ont eu tort, puisque l'ordre avait été donné d'enlever les capotes. Et, très justement, l'ordre a été maintenu.

### Géographie

Le *Bulletin des Armées de la République* du jeudi 17 au samedi 19 février donne en première page une carte du théâtre occidental des opérations.

Carte très remarquable : d'après ce document, on peut en effet constater que Salonique ne se trouve pas en Grèce, ni Uskub en Serbie. Ces deux villes font partie de l'Empire ottoman.

Evidemment, le *Bulletin des Armées* a utilisé un cliché antérieur aux dernières guerres balkaniques. Ses lecteurs peuvent se demander si tous ses documents sont aussi récents.

### La poche de Joffre

Lorsque le généralissime paraît sur l'écran d'un cinéma, les spectateurs peuvent constater que la poche droite de sa vareuse est démesurément gonflée, au point qu'on écarte l'idée d'un mouchoir ou d'une paire de gants.

Comme nos confrères, nous avons reçu des lettres nous demandant ce que le général Joffre peut bien avoir dans sa poche : une pipe avec la blague et les accessoires ? un masque contre les gaz asphyxiants ? un bouquin ? mais alors, quel bouquin ?

Nous avouons que nous ne savons pas du tout ce que le général Joffre a dans sa poche, et que nous ne chargerons aucun « envoyé spécial » d'aller le lui demander.

### Pour s'amuser...

Une petite brochure rouge vient de paraître, qui a ce titre :

POUR S'AMUSER DANS LA TRANCHÉE  
To pass time in the trenches

Cet ouvrage a pour auteur M. Mérel, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

Il contient... seize démonstrations du théorème de Pythagore :

Le carré de l'hypoténuse  
Est égal, si je ne m'abuse,  
A la somme des deux carrés  
Construits sur les autres côtés.

Si ce petit livre est acheté par les soldats du front désireux de passer un joyeux moment dans les tranchées, l'auteur aura tiré du théorème de Pythagore une dix-septième démonstration : à savoir qu'il faut réellement peu de chose pour amuser nos poilus.

C. Q. F. D.

Quelques-uns de nos lecteurs s'étonnent que, contrairement à sa promesse formelle, M. Emile Gauthier ne soit pas revenu sur la question du billet à intérêt et à lots (Entre du 18 février).

Ceux-ci se rassurent ! Nous n'avons rien oublié. Mais si grave que soit cette question, elle nous paraît secondaire au regard de ce qui se passe autour de Verdun.

Mais tout vient à point à qui sait attendre.

### Les boucheries municipales

Le conseil municipal de Troyes a voté un crédit de 25.000 francs pour l'ouverture d'une première boucherie municipale, rue Thiers. Une deuxième sera créée s'il est nécessaire.

Les boucheries municipales fourniront la viande aux femmes des bouchers mobilisés ou tués à l'ennemi.

## A la Chambre

### Les ouvriers mobilisés dans les usines de guerre

Au début de la séance, le président donne lecture d'une dépêche du président de la Douma russe, en réponse à un précédent télégramme de la Chambre française. Dans cette dépêche il est dit :

La voix de la Nation française que la Chambre des députés nous a fait entendre au moment historique où se manifeste l'union du tsar avec son peuple reçoit une valeur particulièrement importante à l'approche des sérieux événements qui doivent décider le sort de la guerre. (Applaudissements.)

La Chambre discute ensuite une interpellation de M. Tissier sur l'utilisation de la main-d'œuvre dans les usines de guerre.

L'orateur évoque d'abord la pénurie lamentable d'équipements, de matériel, de munitions, dont nous avons souffert au début de la guerre.

Il a fallu organiser tout sur un territoire partiellement envahi ; il a fallu rappeler dans les usines le personnel technique et la loi Dalbiez a régularisé cette mesure.

Mais l'institution des contrôleurs de la main-d'œuvre a engendré des abus.

Ces contrôleurs ont maintenu dans les usines un personnel qu'on pouvait supprimer. Ils en ont retiré brutalement, des ouvriers qui étaient nécessaires.

Il s'en cause, en outre, de ce double scandale : bénéfices énormes des fournisseurs de la guerre, et salaires démesurément grossis de leurs ouvriers.

M. Albert Thomas répond posément et clairement.

Il expose que nous sommes aux prises avec deux nécessités contradictoires.

Il faut, d'une part, assurer une plus grande production de matériel de guerre, et, d'autre part, renvoyer des usines les ouvriers non spécialistes pour obéir à un vœu de la Chambre.

Il en résulte des décisions en apparence arbitraires.

Notre programme industriel de guerre n'est pas encore rempli. Le serait-il qu'il ne faudrait, à aucun prix, arrêter les progrès de notre production.

M. Albert Thomas affirme que cent mille femmes sont déjà occupées aux munitions.

« Le problème des salaires, ajoute-t-il, est fort délicat. Il faut adapter le salaire des femmes au salaire des hommes. Or, tandis que nous demandons aux industriels d'intensifier de plus en plus le travail pour la production des munitions, une réglementation nouvelle des salaires ne risque-t-elle pas de bouleverser cette production ?

« Il y a, certes, une réforme à réaliser, par exemple, le prélèvement, sur le salaire des ouvriers, d'un impôt sur les bénéfices de guerre, déduction faite du coût de la vie. »

Et M. Albert Thomas termine en disant que le seul programme qui importe est la production des canons et des munitions.

La cause est entendue, semble-t-il. MM. Jobert, Nadi, de Baudry-d'Asson émettent quelques opinions qui se traduisent par des ordres du jour.

L'ordre du jour de confiance présenté par M. Lauche est adopté.

M. Le Rouzic développe ensuite une proposition de résolution « concernant les engrais minéraux nécessaires à l'agriculture » qui est adoptée après une courte réplique de M. Méline.

## L'AUTRE FLEAU ?



### AU PARLEMENT

#### La croix de guerre

M. Henry Paté, député de Paris, vient de déposer le rapport dont l'avait chargé la commission de l'armée, sur les modifications à apporter aux conditions d'attribution de la croix de guerre.

Il rappelle l'esprit de la loi du 8 avril 1915, qui a créé cette récompense « destinée à commémorer les citations individuelles » pour ceux qui ont effectivement participé à des actions de guerre. Il constate, toutefois, que la variété des motifs de citations à l'ordre du jour a déterminé certaines inégalités dans l'attribution de cette « distinction ».

C'est en vue de remédier à cette interprétation abusive de la loi du 8 avril 1915, que le rapporteur émet le vœu qu'il ne soit plus permis à ceux qui n'ont en aucune façon risqué leur vie de recevoir la croix de guerre pour « zèle et régularité dans le service ». Pour que cette récompense conserve tout son prestige et toute sa valeur, il importe de décider qu'à l'avenir « les citations à l'ordre de l'armée ou de ses unités ne comporteront la croix de guerre que si elles ont été conférées pour faits de guerre au cours desquels le titulaire de la citation aura exposé sa vie ».

#### La bataille de Verdun

La commission de l'armée de la Chambre a entendu, hier, le colonel Bouchaud, chef du cabinet militaire du ministre de la guerre, sur les opérations en cours dans la région de Verdun.

# DERNIÈRES NOUVELLES

## LE PROCÈS DE ZURICH

### LES COLONELS SONT ACQUITTÉS !

#### DEUXIÈME AUDIENCE

Banalités débitées à bon escient

Le colonel Sprecher termine en faisant l'éloge des accusés.

Le ciel n'est pas plus pur...  
Le colonel président pose alors au colonel Egli ces deux questions :  
« Reconnaissez-vous avoir commis une violation des règlements militaires ? »  
Réponse : « Non. »  
« Reconnaissez-vous avoir commis une violation de la neutralité ? »  
Réponse : « Non. »

Les mêmes questions sont posées au colonel von Wattenwyl qui fait les mêmes réponses mais avec beaucoup plus de netteté sur la deuxième que sur la première.

#### Réquisitoire embrouillé

Le colonel Reichel, commissaire du gouvernement, prononce le réquisitoire. Il commence par admettre que la remise des dépêches Langie à une puissance étrangère n'est pas nettement prouvée. Par contre, la communication du journal de l'état-major lui paraît constituer l'infraction aux règlements militaires et l'atteinte à la neutralité.

Le colonel Sprecher répond : « Non, il ne peut pas être difficile. Dans la vie civile ordinaire, on n'approuvera pas toujours les moyens employés dans le service de renseignements. »

Dès cet instant, la tactique commence à se dévoiler : « Ce service est indispensable, de plus ses résultats sont précieux ; ensuite, il coûte cher et nous ne l'avons pas doté ; donc, il fallait user d'expédients ; d'ailleurs, les expédients discutables sont une nécessité admise dans ce service ; par conséquent... » La conclusion apparaît déjà.

#### Le jugement

Le colonel Sprecher von Bernegg déclare ensuite qu'il est difficile de dire si la remise du bulletin journalier de l'état-major à des attachés militaires étrangers constitue une violation de la neutralité ; mais, ajoute-t-il, « cette violation ne serait rien à côté de ce que nous avons eu à supporter au point de vue du trafic postal et du secret de la correspondance, de la part d'une puissance qui domine la mer. »

## La bataille de Verdun

### Remerciement des Anglais

Londres, 29 février. — Le Daily Telegraph écrit :

« Les Allemands ont préparé leur offensive pendant plusieurs mois. Ils comptaient nous obliger à dépenser nos forces avant l'heure décidée. »

« Cette offensive est leur dernier atout. Sur le front occidental, ils ne pourront jamais plus faire ce qu'ils viennent de tenter. L'échec de leur plan rapproche sensiblement la fin de la guerre. Les derniers communiqués montrent que les Allemands ont presque épuisé leur force d'agression et qu'ils préparent déjà l'opinion allemande à accepter l'idée d'un échec. »

« Il est vrai que les Allemands ont gagné quelques positions permettant d'arrêter des canons plus près de Verdun, mais au prix de quels sacrifices ?  
« Nous comprenons donc la raison de la confiance et du calme qui règnent à Verdun et à Paris et de l'abattement des Berlinoises, malgré les inévitables réjouissances officielles. »

« Les pertes terribles supportées par les Allemands hâteront la défaite de l'invasisseur, malgré les avantages tactiques minimes qu'il a pu obtenir. »

#### Les impressions des Russes

Pétrograd, 29 février. — Les péripéties de la lutte engagée autour de Verdun sont suivies avec une attention passionnée par le peuple russe. L'impression générale est que l'armée allemande a dû subir des pertes formidables et que cette offensive, quel qu'en soit le résultat immédiat, avancera de beaucoup l'heure de sa défaite inévitable.

#### Quant à Guillaume, il télégraphie

Amsterdam, 29 février. — La Diète de Brandebourg ayant télégraphié ses félicitations à Guillaume II, celui-ci a répondu par dépêche :  
« Mes plus vifs remerciements pour vos souhaits ; je me réjouis grandement de cette nouvelle preuve de fidélité jusqu'à la mort qui m'a été donnée par les fils du Brandebourg, dans l'assaut irrésistible contre la plus forte forteresse de notre principal ennemi. »

#### ACCIDENTS D'AÉROPLANES ALLEMANDS

Amsterdam, 29 février. — Un aéroplane allemand qui volait hier après-midi au-dessus de Nymwegen a dû atterrir à Berg-haven. Les deux occupants ont été internés.

Londres, 29 février. — D'Amsterdam au Morning Post :  
« D'après une information de Roosevelt, un aéroplane allemand a pris feu hier et est tombé près de Bruxelles ; le pilote et l'observateur sont gravement blessés. »

## Le nouvel ambassadeur du Japon

Le Président de la République a reçu, hier, en audience solennelle, S. E. M. Keishiro Matsui, lui qui a présenté les lettres l'accréditant en qualité d'ambassadeur du Japon et lui a remis, au nom de son souverain, les insignes de l'Ordre impérial du Chrysanthème.

L'introduit des ambassadeurs est allé chercher M. Keishiro Matsui à l'ambassade et l'a accompagné au palais de la Présidence où la réception a eu lieu avec le cérémonial d'usage.

Le Président de la République avait été coté M. Briand, président du Conseil, ministre des affaires étrangères, et les personnes de sa maison.

En remettant ses lettres de créance, l'ambassadeur a prononcé une courte allocution qu'il a terminée en disant que son souverain et le peuple japonais faisaient des vœux ardents pour la victoire des Alliés.  
Le Président de la République a répondu et a dit en terminant :  
« La guerre actuelle contribuera certainement à resserrer encore les relations du Japon et de la France. Nous avons le même ennemi. Nous nous sommes promis de ne déposer les armes qu'ensemble, et après qu'il aura été définitivement abattu. Nos nations, qui soutiennent une cause commune, trouveront dans une commune victoire une nouvelle garantie d'union durable et féconde. »

## La crue de la Seine

La Seine a continué sa montée, hier ; elle a été à peu près générale et uniforme. Par suite, toutes les berges sont complètement inondées en aval du fleuve, depuis Asnières jusqu'à Saint-Cloud. Toutes les parties basses de l'île Rothschild, à Puteaux, sont sous l'eau. Enfin, de nombreuses infiltrations se sont produites à Courbevoie, Asnières, Puteaux et Saint-Cloud et on a dû déménager des caves en grand nombre.

A Paris, l'île du Vert-Galant, avec la hausse d'hier au Pont-Royal, est maintenant entièrement recouverte par les eaux, ainsi que tous les quais.

Voici les hauteurs d'eau publiées, hier, par les services hydrographiques :  
Haute-Seine. — Pont de la Seine, à Montreuil, 3 m. 06 (hausse, 0 m. 04) ; écluse de Varennes, 4 m. 36 (hausse, 0 m. 08) ; pont de Melun, 3 m. 74 (hausse, 0 m. 08) ; pont de Corbeil, 2 m. 95 (hausse, 0 m. 07) ; écluse de Port-à-l'Anglais, 7 m. 20 (hausse, 0 m. 07).  
Yonne. — La Chalmette, 2 m. 25 (hausse, 0 m. 15).

Basse-Seine. — Ecluse du canal Saint-Martin (Austerlitz), 4 m. 59 (hausse, 0 m. 04) ; pont de la Tournelle, 4 m. 54 (hausse, 0 m. 04) ; Pont-Royal, 5 m. 65 (hausse, 0 m. 06) ; écluse de Suresnes, 8 m. 26 (hausse, 0 m. 10) ; barrage de Bezons, 5 m. 30 (hausse, 0 m. 04) ; pont de Mantes, 6 m. 12 (hausse, 0 m. 04) ; écluse de Malicourt, 7 m. 32 (hausse, 1 m. 04).

## L'« Œuvre » militaire LES INTERPRÈTES

L'importance des effectifs anglais qui combattent en France, le nombre et la diversité des services qui les accompagnent et qui fonctionnent en territoire français, ont provoqué la création de nombreux interprètes d'anglais. D'autre part, sur le front, il faut des hommes qui connaissent l'allemand à fond, pour interroger les prisonniers et en obtenir les renseignements qu'on juge intéressants. De là, le développement du corps des interprètes qui, bien qu'assez ignoré du grand public, accomplit, le long des lignes, de bonne, profitable et parfois — voyez les agents de liaison — très dangereuse besogne.

Pour recruter ce personnel, on fait, préalablement, ça va de soi, passer un examen. Les uns — ceux qui ont habité l'Allemagne ou l'Angleterre — obtiennent le maximum de points ; d'autres, ayant de l'anglais ou de l'allemand une connaissance moins parfaite, obtiennent des notes médiocres. Vous pensez peut-être qu'à aptitude physique égale ce sont les premiers qui sont élus et les autres qui sont blackboulés ? Erreur !

De ceux-ci, il en est beaucoup qui ont été nommés, avec une facilité dont eux-mêmes ne sont pas encore revenus, alors que certains autres jouent la sœur Anne, et attendent toujours, sans rien voir venir ! J'en connais deux qui parlent boche comme le kaiser lui-même et qui moisissent dans des emplois que n'importe quel manœuvre remplirait, après avoir passé leur examen, voici un an.

J'en connais un autre qui savait, en fait d'anglais, tout juste ce qu'il faut pour faire la fête à Londres, et qui a passé comme une lettre à la poste... quand la poste marche sans le Trésor.

Pourquoi ces contrastes et ces anomalies ? Mystère, influence et discrétion... Ne pourrait-on pas apporter un peu de discernement dans le choix des interprètes ? Les intéressés le demandent ; et il est probable que le service, s'il pouvait parler, ne s'en plaindrait pas non plus !

Mortimer-Mégret

## On s'occupera enfin des dents des soldats

Un décret, en date du 26 février, règle, enfin, la situation des dentistes dans l'armée et précise les mesures qui devront être prises pour donner aux soldats des soins dentaires, tant de fois réclamés depuis le commencement de la guerre.

Désormais, les dentistes diplômés (500 aux armées, 500 dans l'intérieur du territoire) seront nommés adjudants ; ils seront, comme cela est légitime, assimilés aux médecins et pharmaciens auxiliaires.

En outre, les formations dentaires seront multipliées, leur matériel perfectionné. A l'avant, il y aura dans chaque groupe de brancardiers des praticiens avec leur outillage, et ils pourront soigner les hommes jusque dans leurs cantonnements. Des automobiles dentaires leur permettront d'aller partout et de fournir une tâche encore plus considérable.

L'agence Havas qui publiait, hier soir, ce décret le faisait suivre des lignes suivantes :  
« Voilà donc réglée la question dentaire pour les armées. Le sous-secrétariat y a apporté la même précision, la même méthode et le même sens pratique que l'on a reconnu dans les réformes accomplies par lui avec une heureuse persévérance. »

Quant on sait que les communiqués de ce genre sont directement envoyés à l'Havas par les cabinets des ministres et sous-secrétaires d'Etat, on ne peut s'empêcher de sourire et de trouver que le cabinet de M. Justin Godart a l'encens facile.

## LE "TIP" remplace le Beurro

Auguste PELLERIN, 82, Rue Rambuteau (145 bis 1/2 bis).

## Les idées qui passent...

### La spécialisation est une loi de la guerre

« Oui, c'est un réveil de la race tout entière », dit M. Jean Hennessy dans l'Information ; et, développant deux des idées de l'article-programme que publia naguère le même journal et qui eut un si grand retentissement, le député de la Charente souligne aujourd'hui l'importance des deux grandes lois de concentration et de spécialisation dans la guerre moderne. C'est en particulier pour avoir méconnu la seconde au début et au cours des hostilités que tant de fautes ont été commises — et ne sont pas encore réparées :

Spécialisation - Nous la trouvons partout, dans le vaste organisme des armées qui doit cependant rester simple et facilement mobile, comme à l'intérieur du pays où la vie économique garde son caractère complexe. La division en « armes » d'autrefois ne subsiste que comme un cadre où se classent des spécialités multiples.

Dans les régiments d'infanterie, par exemple, où presque tous les hommes, il y a deux ans, étaient des « fusiliers », nous comptons les mitrailleurs, lanceurs de bombes et de grenades, servants de canons de tranchée, de lance-torpilles, téléphonistes, signaleurs, agents de liaison, que sais-je encore... L'artillerie ne se compose plus du seul 75, il faut des canons de toute force, des servants spéciaux, des moyens de traction nouveaux, créer en un mot à tout moment dans l'« arme » elle-même de nombreuses spécialités, afin de pouvoir égaler la production sans cesse renouvelée et spécialisée de nos adversaires.

Puis ce sont des armes ou des services dont l'importance était à peine soupçonnée qui doivent prendre une énorme extension : l'aviation, avec ses dirigeables, ses avions de chasse, d'observation et de combat, les hydravions, etc... les services automobiles, tracteurs d'artillerie, transport rapide de troupes, de matériel et de blessés, autocanons, auto-mitrailleuses... construction et réfection des routes, service de production et de lancement des gaz... etc...  
Ainsi presque subitement, dès l'état de guerre instauré, la loi de spécialisation a imposé aux combattants des emplois nouveaux. L'opinion publique a compris qu'il fallait, pour vaincre, s'y conformer : la mobilisation s'est transformée.

Ouvriers de métier, personne n'en doute, aujourd'hui, vous auriez dû, dès le début, combattre dans l'usine ! Consuls de France, vous fussiez demeurés à votre poste d'honneur sur les terres étrangères ! Forestiers, c'est dans vos bois que vous auriez le mieux servi la patrie ! Certes, tous vous n'avez eu qu'une pensée ; partager le péril, tant vos âmes sont chevaleresques et braves !

Mais c'est à ceux qui ont charge de réglementer, dans l'intérêt de tous, l'emploi de chacun, qu'il appartenait de tracer le devoir réel, et, rompant avec des conceptions erronées et caduques, de faire acte d'autorité pour donner à la nation tout entière son meilleur rendement.

## Pourquoi ils ont attaqué Verdun

Bien des réponses ont été faites à cette question. Offensive politique, dynastique, désespérée, a-t-on dit. Voici une réponse, d'un ordre plus « terre à terre », que propose le critique militaire des Débats :

L'importance du terrain dans les batailles modernes est très considérable. Qui sait quelle part a joué, dans le choix du secteur nord de Verdun comme zone d'attaque, le fait qu'on est là sur une sorte de large trottoir de pierres de taille, si sec que les routes peuvent suivre le fond des vallons, à cent mètres au-dessous du plateau, sans crainte d'être changées en lits de torrents. On peut attaquer là en toute saison, quand la marne de Woëvre, la craie blan-

che de Champagne, la craie à manéau d'argile de l'Artois sont impraticables.

## Le ton de la presse boche

M. René d'Aral (Gaulois) commente le ton de la presse allemande. Le *Deutscher Anzeiger* et est sensible. Le *Lokal Anzeiger*, la *Morgen Post* ont commencé par pousser des cris déliants de triomphe ; puis l'allégresse s'est faite plus modeste. Enfin, on avoue :

L'offensive allemande rédevient une simple opération de sécurité, une mesure de précaution ; elle a aussi un autre but, c'est le *Berliner Tageblatt* qui nous l'apprend :  
« Notre succès, écrit le rédacteur politique de ce journal, arrive à point... Chez les neutres, chez les ennemis de l'Allemagne et en Allemagne même, les idées commencent à se fausser. Les séances du Landtag prussien l'ont amplement démontré ; l'ignorance des discussions, la violence des polémiques démontrent à croire qu'on avait totalement oublié l'état de guerre et rappelez les plus mauvais jours du temps de paix. »

L'aveu que renferme cette explication est à retenir : c'est parce que la situation intérieure et extérieure de l'Allemagne nécessitait une diversion que le kaiser a résolu d'attaquer Verdun. Il fallait donc que la crise fut singulièrement inquiétante et grave pour qu'il se décidât à sacrifier ses meilleures troupes.

M. Jean Herbette (*Echo de Paris*) conclut dans le même sens :

La chose est si claire que le public allemand lui-même l'apercevra en dépit de son gouvernement. Que de fois, depuis l'automne dernier, les rares journaux d'outre-Rhin qui possèdent une ombre d'indépendance n'ont-ils pas rappelé désolément qu'on aurait dû tourner à Hindenburg le moyen d'enlever Riga et Dvinsk ! Si maintenant le kronprinz échoue devant Verdun, l'aventure la moins fâcheuse qui puisse arriver aux Hohenzollern, ce sera que le public s'en prenne une fois de plus à l'*Oberste Heeresleitung*, au haut commandement anonyme de l'armée.

## L'intransigeant

La *Gazette de Francfort*, elle, avoue que le rapprochement de notre ligne près des Hauts-de-Meuse, à l'est, rend la tâche des assaillants presque impossible.

Le but même de l'offensive allemande, on le trouve dévoilé sans aucune précaution oratoire dans le *Berliner Tageblatt* : « Chez les neutres, chez les ennemis de l'Allemagne et en Allemagne même, les idées commencent à se fausser. »

C'est donc pour redresser les idées de l'Allemagne, pour apaiser le mécontentement et pour imposer à nouveau le respect de la force allemande aux neutres, que nos ennemis viennent de sacrifier cent mille de leurs soldats.

## Le lieutenant-colonel Rousset (Liberté)

Il faut lire les journaux allemands. On y trouve le reflet des pensées suprêmes, car ils n'écrivent rien, ou presque rien, qui ne leur ait inspiré. Or, ils font délibérément machine en arrière, avouant implicitement que le coup de Verdun est manqué. Ecoutez-les. Froideusement, ils affirment que jamais, au grand jamais, le kaiser n'a voulu enfoncer le front français. Et la preuve en est, écrit le général von Blume, que « l'attaque a été conduite précisément contre un des points les plus défavorables pour la réussite d'un effort pareil. » Même langage de l'officière *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, déclare que le commandement allemand « a atteint le but de l'attaque et même dépassé la limite primitive ordonnée ». Franchement, le commandement allemand n'est pas difficile s'il se satisfait d'avoir payé de tant d'hécatombes des conquêtes qui ne le mènent à rien.

## Les États-Unis et l'Allemagne

### L'innocente Allemagne ne veut que protéger ses sauteurs sous-marins

Washington, 28 février. — Le mémorandum allemand, signé du comte Bernstorff, rappelle la déclaration que les États-Unis auraient faite aux fonctionnaires de leurs ports, disant que la présence d'un armement à bord d'un navire constituait la présomption que ce navire était armé pour l'attaque.

Des instructions confidentielles secrètes de l'Amirauté britannique enjoignent, dit-il, aux commandants des navires marchands d'attaquer les sous-marins. C'est ainsi que des sous-marins autrichiens ont été attaqués par des navires marchands britanniques.

Les nouvelles instructions allemandes conformes aux vues de M. Lansing dans sa note aux Alliés, pour le désarmement des navires marchands, ordonnent aux commandants allemands de ne détruire ceux-ci que lorsqu'ils savent pertinemment qu'ils sont armés.

L'Allemagne ne permettra plus que ses sous-marins soient constamment attaqués. Les nouvelles instructions de l'Amirauté allemande ne seront, ni élargies, ni modifiées.

A cette communication est annexée une liste donnant une vingtaine de cas d'attaques de sous-marins par des navires marchands armés.

La communication est muette au sujet de ce qui constitue un armement défensif et ne suggère pas que les Américains soient invités à ne pas prendre passage à bord des navires armés.

### Paroles de M. Wilson

Washington, 29 février. — Au banquet du Gridiron Club, cercle des correspondants de la presse américaine à Washington, M. Wilson a prononcé un discours dans lequel il a dit : « Il serait désirable que l'Amérique pût rester en dehors de la guerre en sacrifiant tout dans cette vue, sauf les fondements même de son caractère et de son histoire, c'est-à-dire son sens de l'humanité et de la justice. »

Il a été applaudi avec enthousiasme et, contrairement à la tradition du club qui interdit la publication des discours qu'on y prononce, celui de M. Wilson a été communiqué à la presse.

## COMMUNIQUE BELGE

Activité plus grande des artilleurs sur le front de la région de Dixmude. Dans le courant de l'après-midi, deux ballons allemands, type Drachen, qui se trouvaient devant notre front, ont rompu leurs amarres et sont tombés l'un à la mer devant La Panne, l'autre près de Coudekerque. Les aéronautes sont prisonniers.

## Un vapeur suédois saute

Stockholm, 29 février. — Le vapeur suédois *Knipia* a sauté après avoir touché une mine tout près du territoire suédois, en sud de la Scanie. Ce fait provoque des protestations énergiques dans toute la presse. C'était hier le premier jour suivant la pose des nouvelles mines allemandes.

## Actions d'artillerie sur le front italien

### Communiqué italien

Rome, 29 février. — Dans la zone de Lagazuoli, au nord du col de Falzarego, dans la nuit du 28 février, l'ennemi a ouvert sur nos positions une feu intense d'artillerie et de mousqueterie ; il a été contre-battu et réduit au silence.

Dans la vallée de Fella, une de nos batteries a exécuté des tirs efficaces sur des colonnes en marche de Uggowitz à Malborghetto.

Sur les hauteurs, au nord-ouest de Gorizia, notre artillerie, dans la nuit du 28 février, a canonné efficacement des détachements ennemis qui procédaient à la relève des premières lignes.

Sur le Carso, une atmosphère brumeuse a entravé hier l'activité de l'artillerie.

## Communiqués anglais

### Front britannique occidental

Londres, 28 février, 21 heures. — Nous avons repoussé, hier soir, une petite attaque au sud-est d'Albert. Pendant la nuit, les Allemands ont fait exploser au sud du canal de La Bassée une mine qui a causé quelques dégâts à nos tranchées.

L'artillerie a manifesté aujourd'hui quelque activité dans les parages d'Aubers et du canal d'Ypres à Comines.

### Armée d'Egypte

Londres, 29 février. — Le combat de samedi dernier constitue un succès décisif pour les armes britanniques. Nury bey, frère d'Enver pacha, commandait en personne les troupes avec le concours de Gaafar comme commandant en second et ses troupes occupaient une forte position à une quinzaine de milles au sud-est de Barani.

L'infanterie sud-africaine, sous les ordres du général Lukin, a livré une attaque couronnée d'un plein succès et la yeomanry du Dorsetshire a exécuté une brillante charge des plus efficaces, au cours de laquelle Nury bey a été tué et Gaafar blessé et fait prisonnier. Deux autres officiers turcs sont également prisonniers. L'ennemi a abandonné plus de 200 tués ou blessés.

### Mésopotamie

Londres, 28 février. — La colonne du général Aylmer, qui va secourir le général Townshend à Kut-el-Amara, a canonné, le 27 février, un camp turc sur la rive gauche du Tigre, afin de forcer l'ennemi à changer ses dispositions et aussi de lui infliger le maximum de pertes possible.

Les pertes ont été élevées pour les Turcs, pris à l'improviste. Les Turcs étant concentrés à quatre milles au nord de Nasriyeh, un petit détachement britannique est sorti de Nasriyeh et a mis les Turcs en fuite, leur infligeant de grosses pertes ; le détachement britannique est sorti indemne de cette attaque.

Le lendemain, le général Aylmer a continué les opérations dans le but de se procurer, sur la rive droite, une position avancée permettant à son artillerie de prendre à revers la position turque de Hannah, dont le bombardement se poursuit avec succès.

# L'Impôt sur le Revenu

ÇA COMMENCE AUJOURD'HUI

## Petit Guide du Contribuable

C'est aujourd'hui que commencent les obligations des contribuables pour l'établissement de l'impôt sur le revenu établi par la loi du 15 juillet 1914. Son point de départ primitif était le 1<sup>er</sup> janvier 1915. Il a été ajourné par la guerre et rétabli pour 1916 par la loi du 29 décembre 1915.

### I. — LA DECLARATION

C'est la première obligation du contribuable. Il doit la faire les deux premiers mois de chaque année. Mais cette année il n'y est tenu que du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril.

Toute personne soumise à l'impôt, c'est-à-dire ayant, après les déductions ci-après indiquées, un revenu imposable de 5.000 francs, doit faire la déclaration. Un revenu inférieur à 5.000 fr. en dispense. Mais il sera prudent, même en ce cas, de la faire néanmoins, de crainte de se voir taxer d'office sur tout cette année ou les revenus à déclarer seront souvent minimes pour bien des gens d'ordinaire réputés « très à leur aise ».

La déclaration est faite sur des formulaires mises dans chaque mairie à la disposition des intéressés (à Paris, à la mairie dont dépend le domicile). Ces formulaires indiquent les données à fournir. Le contribuable n'est pas tenu de répondre à toutes les questions qui y sont posées, mais uniquement à celles qui sont dans son intérêt.

La déclaration faite dans les deux mois réglementaires n'oblige le contribuable qu'à l'indication du chiffre de son revenu total sans aucun détail. Ce revenu est celui de l'année précédente. C'est par conséquent le revenu de l'année 1915 qu'il faut déclarer à partir d'aujourd'hui quelque réduit qu'il ait été par les circonstances et fut-il très inférieur à celui de l'année 1914.

La déclaration ne vaut que pour l'année courante et sera refaite en janvier 1917 sur le revenu de 1916. Sinon la précédente sera maintenue. Il est donc utile pour le contribuable de conserver copie de sa déclaration.

C'est le chef de famille qui déclare le revenu et il doit y comprendre celui de sa femme ou celui des autres membres de sa famille qui habitent avec lui ou « des personnes qui déclarent être à sa charge », ce qui comprend l'« amie » partageant le domicile sans être mariée. Par contre, il peut ne pas déclarer les revenus de sa femme séparée de biens ou de ses enfants vivant de leur travail ou de leurs ressources. Mais ceux-ci sont alors tenus à une déclaration personnelle.

La déclaration faite, elle est remise au contrôleur à la mairie du domicile contre récépissé. On peut la lui adresser sous pli recommandé.

La déclaration peut être contestée par le contrôleur, mais seulement après qu'il a convoqué et entendu le contribuable et uniquement à l'aide des éléments dont il dispose dans les administrations publiques. Mais il n'a le droit d'exiger du contribuable la production d'aucun acte, livre ou document quelconque.

### II. — CE QU'EST LE « REVENU »

Il faut entendre par « revenu » l'ensemble de toutes les ressources annuelles effectivement encaissées (traitements, appointements, honoraires, cachets, droits, salaires, gages, gratifications pour travail effectif, pensions civiles ou militaires, rentes viagères, coupons d'obligations, d'actions ou de rentes, revenus d'immeubles, bénéfices commerciaux, industriels ou agricoles, etc.). Les recettes seulement éventuelles ne sont pas comprises dans le revenu. Les emprunts de la défense nationale sont exempts d'impôt.

Ne sont pas compris non plus dans le revenu imposable les sommes reçues à titre gracieux pour lesquelles l'impôt est payé par le donateur, les étrennes, les remboursements de prêts consentis à des tiers, les remboursements au pair de titres remboursables par tirage au sort, les legs ou héritages même minimes.

Par contre sont considérés comme revenus les lots gagnés par loterie ou tirage de valeurs à lots.

Le revenu imposable est le revenu net. Le commerçant, l'industriel, l'agriculteur le calculeront aisément. Mais il y a lieu encore d'en déduire les intérêts de toutes dettes, les arrérages de rentes payées à titre obligatoire (pensions alimentaires, par exemple), mais non à titre bénévole (générosités envers un tiers) et enfin tous les impôts directs autres que celui sur le revenu. Le propriétaire, par exemple, après calcul du revenu net de son immeuble (différence entre les loyers reçus et les frais d'entretien), déduira encore la contribution foncière, les intérêts hypothécaires, les rentes pouvant être dues en paiement de son immeuble.

Mais ces dernières déductions (impôts, intérêts de dettes, rentes), ainsi que les pertes résultant d'un déficit d'exploitation dans une entreprise agricole, commerciale ou industrielle doivent être déclarées et précisées pour être admises.

### III. — DEDUCTIONS POUR CHARGES DE FAMILLE

Pour le contribuable marié, il est déduit de son revenu imposable, calculé comme il vient d'être dit, une somme de 2.000 francs, qu'il ait 6.000 ou 100.000 francs de revenu.

Pour toute personne à sa charge (enfants légitimes, naturels ou recueillis — de moins de 21 ans ou infirmes — ascendants, légitimes ou naturels, de plus de 70 ans ou infirmes), il est déduit encore 1.000 francs par personne jusqu'à la cinquième, 1.500 francs par personne à partir de la sixième.

Un contribuable marié, père de six enfants mineurs, et vivant avec ses parents octogénaires, aurait droit ainsi à une déduction de 11.500 francs sur son revenu imposable.

En outre, une fois l'impôt établi sur ce revenu ainsi réduit, le contribuable a droit à une réduction de cet impôt de 5 0/0 pour une personne à sa charge, de 10 0/0 pour deux personnes, de 20 0/0 pour trois personnes, de 10 0/0 pour chaque personne en sus, sans que cette réduction de l'impôt puisse toutefois en dépasser, au total, la moitié.

### IV. — D'EAU DE DECLARATION TAXATION D'OFFICE

Les contribuables imposables qui n'auront fait aucune déclaration avant le 30 avril prochain recevront un avis de leur contrôleur les ayant : 1° qu'ils ont encore un mois à dater de la réception de cet avis pour faire leur déclaration ; 2° qu'à défaut de toute déclaration, ils seront taxés d'office ; 3° du chiffre de revenu auquel ils le seront. Mais ceux qui, obéissant à cet avis, feront alors la déclaration n'auront plus la faculté de ne déclarer qu'un chiffre global de revenu. Ils seront tenus d'indiquer la répartition, par nature des revenus, de l'ensemble de leurs ressources. En dehors de cette exigence, cette déclaration a les mêmes effets et avantages que celle qui est soumise dans les deux premiers mois.

Si le nouveau délai d'un mois s'écoule sans que la déclaration ait été faite, le contribuable est taxé d'office, d'après le revenu qui lui a été précédemment indiqué. L'intéressé peut présenter sur le chiffre auquel il est taxé telles observations utiles, soit par écrit, dans les dix jours qui suivent sa taxation, soit verbalement.

Si la taxation d'office est maintenue, le contribuable peut la contester par la voie contentieuse (demande au préfet portée, en cas d'échec, devant le Conseil de préfecture, puis le Conseil d'Etat). Mais, pour obtenir décharge ou réduction de la contribution que lui a imposée le fisc, l'intéressé devra apporter toutes les justifications permettant d'établir le chiffre exact de son revenu. Il supportera tous les frais de procès et d'expertise s'il y en a une, même s'il a gain de cause, et sauf dans le cas où le chiffre du revenu fixé par la justice n'excéderait pas de 10 0/0 le chiffre allégué par l'intéressé.

### V. — SANCTIONS DES DECLARATIONS INEXACTES

Lorsqu'une insuffisance du revenu déclaré aura été constatée par l'administration après l'établissement du rôle, la partie d'impôt non perçue pourra être réclamée pendant cinq ans au contribuable. En cas de contestation, le chiffre du revenu exact est fixé par les tribunaux compétents, la charge de la preuve incombant au fisc. Si le contribuable est convaincu d'avoir déclaré un revenu inférieur à son revenu réel, il n'aura à payer que la différence de contribution, si la différence en moins est inférieure à 10 0/0 du revenu réel : si, par exemple, il a déclaré 18.500 au lieu de 20.000. Si au contraire la différence est supérieure à 10 0/0, le contribuable devra payer doubles droits pour la partie non déclarée. Si, par exemple, il a déclaré 17.000 au lieu de 20.000, il paiera deux fois l'impôt afférent aux 3.000 fr. de revenu dissimulés.

### VI. — DELAIS SUPPLEMENTAIRES POUR LA DECLARATION

Les contribuables empêchés par cas de force majeure de faire leur déclaration avant le 30 avril prochain ou pour l'année 1917, du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février (si la guerre dure encore à cette époque), pourront la faire dans le délai de trois mois qui suivra la date de cessation des hostilités.

Ils devront à cet effet aviser le directeur des contributions indirectes, au plus tard le 15 avril, de l'empêchement qu'ils invoquent. Si ce directeur estime qu'il n'y a pas force majeure, il en avisera le contribuable par lettre recommandée avec avis de réception. Le contribuable aura, dans ce cas, quinze jours à compter de la réception de cette lettre pour faire sa déclaration, mais, bien entendu, si ce délai expirait avant le 30 avril, il aurait jusqu'à cette date.

De même, si l'empêchement venait à cesser, le directeur des contributions indirectes, l'apprenant, aviserait l'intéressé, qui aurait deux mois à dater de cet avis pour faire sa déclaration.

En cas de désaccord, le contribuable réclamerait par la voie contentieuse (préfet, Conseil de préfecture, Conseil d'Etat).

Si, malgré injonctions ou échec devant les tribunaux, le contribuable n'a pas fait sa déclaration, il recevra l'avis du contrôleur spécifié plus haut à la section IV et, à défaut de déclaration détaillée dans le nouveau délai d'un mois, il sera taxé d'office.

Sont considérés de plein droit comme empêchés par force majeure, les mobilisés dans la zone des armées et les contribuables domiciliés ou résidant dans une localité envahie ou comprise dans la zone des opérations militaires. Mais ces cas de force majeure peuvent cesser comme tous autres et il est alors procédé comme ci-dessus.

### VII. — TAUX DE L'IMPOT

Il n'y a pas d'impôt de 0 à 5.000 fr. de revenu.

L'impôt est de 2 0/0 — cette année — à partir de 5.000 fr. Mais il ne frappe que le cinquième du revenu pour la fraction comprise entre 5.000 et 10.000 francs ; les deux cinquièmes, entre 10.000 et 15.000 fr. ; les trois cinquièmes, entre 15.000 et 20.000 fr. ; les quatre cinquièmes, entre 20.000 et 25.000 fr.

Un revenu de 30.000 fr. donnera donc lieu à un impôt ainsi calculé :

0 à 5.000.....	Fr. 0
5.000 à 10.000 2 % de 1/5 ou 1.000.....	20
10.000 à 15.000 2 % de 2/5 ou 2.000.....	40
15.000 à 20.000 2 % de 3/5 ou 3.000.....	60
20.000 à 25.000 2 % de 4/5 ou 4.000.....	80
25.000 à 30.000 2 0/0 de la totalité 5.000=	100
Total.....	Fr. 300

On peut aisément calculer ainsi que 10.000 fr. de revenu seront frappés d'un impôt de... Fr. 30  
15.000 fr. .... 60  
20.000 fr. .... 120  
25.000 fr. .... 200

Au delà de 30.000 fr. de revenu, il faudra toujours ajouter à 300 fr. le 2 0/0 du revenu excédant ces 30.000 fr. Donc pour 40.000 on aura 300 fr. plus 200 fr. = 500 fr. Pour 50.000 fr. on aura 700 fr. et ainsi de suite en ajoutant 200 fr. d'impôt par 10.000 fr. de revenu.

Pour reprendre l'exemple indiqué à la section III, si le contribuable marié, père de six enfants mineurs, avec ses vieux parents à sa charge, a 30.000 fr. de revenu réel, il ne paiera que sur 18.500 ce qui ferait 102 fr. et encore aura-t-il une réduction de 50 0/0 (réduction maxima) et paiera en définitive 51 fr. au lieu de 300 fr.

Voici d'ailleurs quelques autres exemples qui donneront, en regard d'un revenu réel, le montant de l'impôt à payer suivant la situation de famille.

#### Revenu réel de 6.000 fr.

Pour un célibataire, veuf ou divorcé, sans enfants, ni parents à sa charge, l'impôt sera de ..... 4 fr.

Le même, marié ou avec une personne à sa charge, ne paiera ..... rien

#### Revenu réel de 12.000 fr.

Dans le premier cas, l'impôt sera de ..... 36 fr.

Avec une personne à sa charge le célibataire paiera ..... 26 60

Avec trois personnes à sa charge le célibataire paiera ..... 12 80

Marié, sans enfants, ni parents le contribuable paiera ..... 20 fr.

Marié, avec une personne à sa charge le contribuable paiera ..... 14 30

Marié, avec trois personnes à sa charge le contribuable paiera ..... 6 40

Marié, avec cinq personnes à sa charge le contribuable paiera ..... 0 »

Ces calculs sont faciles. Ils pourront récréer le soir en famille. L'administration les fera d'ailleurs pour le contribuable qui n'aura qu'à vérifier.

Nous avons expliqué sans l'ombre d'une critique. Une simple observation pour terminer. Chaque enfant diminue le taux de l'impôt. Mais il s'agit d'enfants vivants de moins de 21 ans. Ne pourrait-on, au père qui vient de perdre à l'ennemi un enfant des classes 1916 ou 1917, en tenir compte comme s'il vivait ? Va-t-il payer plus cher du fait de son malheur subi pour la Patrie ?

Fernand Izouard

### Le « Livre rouge »

Tel est le titre d'un album d'excellente propagande, où quarante estampes, dues à la pointe d'un jeune artiste de talent, M. Jean-Gabriel Domergue, stigmatisent les atrocités allemandes.

Cet album s'adresse à tous, et surtout aux neutres. En un prologue d'urie éloquente enflammée, M. Jean Richepin et M. Paul Escudier ont exposé le but que s'est proposé l'auteur. Souhaitons que leur appel soit entendu.

qualité et quantité  
SONT OBTENUES AVEC  
les plats cuisinés  
et les mets froids  
PORTANT COMME GARANTIE  
LA MARQUE  
**Amieux-Frères**  
TOUJOURS  
A MIEUX  
ET LA DEVISE :

### Notez ceci :

Par décision de M. le ministre de la guerre, le journal *les Hommes du Jour*, qui avait été suspendu pour six mois, pourra reparaitre, à dater du 3 mars. En conséquence, l'administration de cet organe annonce que le prochain numéro des *Hommes du Jour* paraîtra samedi, après deux mois de suspension.

## La crise économique

### La question de l'essence

DES MILLIERS DE TRAVAILLEURS VONT CHOMER

La situation que nous avons exposée hier ne s'est pas améliorée. Elle s'est, au contraire, aggravée. Les industriels qui avaient un petit stock d'essence l'épuisent. Puis, une fois le dernier bidon brûlé, le service ferme, et, avec lui, la maison. Les petits entrepreneurs de taxis ont déjà arrêté leur trafic voici cinq ou six jours. Depuis hier, les compagnies d'importance moyenne ont suspendu le leur à leur tour. Sous peu, les grandes compagnies suivront. C'est le chômage à bref délai de quelques milliers de travailleurs.

Après les taxis, ou avant, viendront les services de livraison des magasins, les services de camionnage des usines. C'est la vie industrielle et économique de la grande cité qui, peu à peu, va se figer. La situation est donc grave ; il s'agirait, en l'absence de toute livraison, de chercher à y suppléer. Non seulement on n'a rien fait dans ce sens, mais on semble prendre à tâche de refuser et d'enrayer toutes les tentatives individuelles mises en action pour atténuer le péril.

Plusieurs industriels, sachant qu'il y a pléthore d'essence à Rouen et que la crise parisienne n'est qu'une crise de moyens de transports, ont envoyé des automobiles par la route, dans le port normand, pour en rapporter des caisses de combustible. Il paraîtrait que l'autorité militaire les a arrêtées et saisies à l'arrivée et qu'elle refuse maintenant tout sauf-conduit pour Rouen. En quoi le trafic, sur la route, gêne-t-il les transports militaires dans cette région, qui s'effectuent surtout par rail ? Il faudrait que ceux qui ont la responsabilité de cette situation — est-ce l'armée ? sont-ce les chemins de fer ? — se rendent bien compte de ceci : le manque d'essence, (et il sera bientôt absolu à Paris), aura de tout autres conséquences que l'arrêt, sans intérêt en lui-même, de quelques automobiles de luxe. Il va paralyser la vie économique de la cité, et toutes les industries vont s'en trouver atteintes. Ce sera une gêne nouvelle ajoutée à celles dont souffre déjà la population parisienne et ce sera, surtout, le chômage pour quantité de très intéressants travailleurs. — M. M.

## La défense nationale

### et les transports

Il n'y a, il ne peut y avoir qu'une seule solution efficace de la crise des transports. C'est celle dont six ministres sont saisis depuis le mois de novembre, et qui a été esquissée à traits sommaires ici même.

Elle consiste essentiellement dans la création d'un service national des transports ayant le droit et le pouvoir de réquisitionner sur tout le territoire le matériel roulant et flottant disponible, et de le distribuer, suivant les exigences, variables d'un jour à l'autre, du trafic, dans toutes les directions, de façon à réduire les délais au minimum. Cet organe régulateur aurait également le droit et le pouvoir d'embrigader sur l'ensemble du territoire la main-d'œuvre de bonne volonté et de la répartir en équipes mobiles, qu'il tiendrait en permanence à sa disposition avec la facilité de les expédier partout où le besoin de renforts se ferait sentir, et d'en obtenir, par des moyens appropriés (primes à la surproduction, par exemple, et participation aux bénéfices), le maximum de rendement.

Etranger par définition aux questions techniques, et n'ayant dans son ressort que ce qui touche au mouvement et à la manutention, un tel service devrait nécessairement rompre avec les traditions administratives et bureaucratiques pour s'inspirer exclusivement des méthodes industrielles et commerciales. Qu'il soit constitué sous forme de régie intéressée ou de direction ministérielle (sur le modèle des manufactures de l'Etat), il ne pourrait donc être confié ni à un officier ni à un fonctionnaire — mais à un industriel ou à un commerçant.

Aucune objection n'ayant encore été faite à ce système, nous avons le droit d'en conclure qu'il n'en comportait point. Mais, entre temps, au plus fort de la bataille de Verdun, une circulaire du ministère de la guerre est venue faire appel au patriotisme des populations civiles, en leur signifiant que, en raison des nécessités militaires, le nombre des wagons mis à la disposition des transports commerciaux allait être provisoirement réduit à une expression plus simple encore.

Sur ce, de braves gens se sont émus, et l'un d'eux nous écrit pour nous faire part des inquiétudes que cette circulaire lui a suggérées :

« N'est-il pas à craindre », nous dit-il, « que votre service régulateur des transports et manutentions ne devienne un *impedimentum* pour le ministère de la guerre, et n'entrave la défense nationale ? En ce moment, tout doit être sacrifié aux besoins militaires, même le souci de la reprise des affaires, de la renaissance économique et de la cherté de la vie » !

Là-dessus, parbleu, tout le monde est d'accord — à l'exception des sectaires qui choisissent cette heure tragique pour rechercher si, par hasard, il n'y

aurait pas plus de curés mobilisés dans les ambulances que dans les tranchées. Il faut vaincre d'abord, et, par conséquent, mettre à la disposition de l'autorité militaire tout ce dont elle peut avoir besoin (et même davantage) pour transporter rapidement à pied d'œuvre les troupes, les canons, les munitions, les vivres, etc. Mais en quoi le fonctionnement du service régulateur des transports et manutentions gênerait-il l'administration de la guerre ?

Il lui faciliterait la besogne, au contraire, en libérant les voies, en désengorgeant les gares et les ports, en réduisant le temps de rotation, en rendant à la circulation active les centaines de péniches réquisitionnées qui dorment sous leurs bâches le long des canaux, et les milliers de wagons transformés en dortoirs, bureaux, magasins, etc. Dans la distribution quotidienne des moyens de transport dont il a été question plus haut, les exigences de l'armée viendraient en première ligne, et c'est à elles qu'il serait donné tout d'abord, toute affaire cessante, pleine et entière satisfaction. Si même l'autorité militaire avait besoin, en vue d'un cas urgent, d'augmenter le nombre des wagons (20.000) qu'elle a réquisitionnés lors de la mobilisation, on aurait tôt fait, sur les 280.000 wagons disponibles (sans même parler des wagons neufs), de lui trouver instantanément le supplément qu'elle ne peut se procurer aujourd'hui, dans les conditions d'incohérence anarchique où nous patageons, qu'au prix d'une suspension momentanée de la vie commerciale.

Loïn de compromettre ou de desservir la défense nationale, le service régulateur dont nous réclamons la création lui serait, au contraire, d'un précieux et puissant concours.

A ceux qui en douteraient nous nous bornerons à rappeler que des navires chargés d'acier destiné à la fabrication des obus attendent, depuis plusieurs semaines, devant un grand port de la Manche, pour débarquer leur cargaison, que les quais soient désencombrés, et paient, chaque jour, de ce chef, de scandaleuses surestaries...

Emile Gautier

## Le duc Hélie de Talleyrand

### et son jardinier en chef

Devant le tribunal civil de Rambouillet, le duc et la duchesse Hélie de Talleyrand poursuivaient, hier, en référé, leur jardinier en chef, M. Bondon, et sa femme, aux fins d'expulsion des locaux qu'ils occupent dans le château du Marais, et ce, dans les vingt-quatre heures.

Or, actuellement, M. Georges Bondon est mobilisé comme chef d'équipe à la 13<sup>e</sup> division de l'arsenal de Toulon.

Il faisait plaider par M<sup>e</sup> Bonzon que, en outre de la situation militaire de son client et de l'incapacité civile de sa femme, le château du duc et de la duchesse de Talleyrand semble assez grand pour qu'ils y trouvent d'autres locaux si les propriétaires désirent louer un autre jardinier et priver son client et sa famille de son gagne-pain au temps où M. Bondon contribue à la défense nationale.

Le tribunal de Rambouillet a remis son jugement à quinzaine. Le duc a été invité par le président à prouver que les locaux du jardinier lui sont indispensables, la question d'expulsion étant réservée.

## LES SPECTACLES

Le soir :  
COMEDIE-FRANÇAISE. — 8 h. 20. — Le Duel.  
OBEON. — Par le glaive.  
VAUDEVILLE. — 8 h. 30. — Cabiria.  
TR. SARAH-BERNHARDT. — 8 h. 30. Le Chemineau.  
GAIETE. — 8 h. 30. — Coralie et Cie.  
GYMNASSE. — 8 h. 45. — Les Deux Vestales.  
PALAIS-ROYAL. — 8 h. 30. — Le Poulx, etc.  
VARIETES. — 8 h. 30. — Depuis six mois, l'impression du Paquetage, la Bonne Intention.  
PORTE-SAINT-MARTIN. — 7 h. 45. — Anna Karoline.  
TH. REJANE. — 8 h. 20. — Madame Sans-Gêne.  
CHATELET. — 7 h. 55. — Les exploits d'une petite Française.  
BOUFFES-PARISIENS. — 8 h. 15. — Kil.  
NOUVEL-AMBIGU. — 8 h. 20. — Ma Tante d'Houfflard.  
CLUNY. — 8 h. 45. — Maître Neuphaur, si jamais je le rince.  
TRIANON-LYRIQUE. — Fils d'Alsace.  
FOLIES-BERGERE. — 8 h. 30. — Jusqu'au bout.  
OLYMPIA. — 8 h. 30. — Polaire.  
CONCERT MAYOL. — La Payer.  
MONCEY. — 8 h. — Si j'étais Roi.

Urodonal dissout  
acide urique, nettoie  
rein, articulations,  
évite obésité, artériosclérose.  
Cristaux  
d'acide urique. 650. Etn. 77. Lab. 244. R. de Valenciennes, Paris.

VIN de  
PHOSPHOGLYCERATE  
de CHAUX  
DE CHAPOTEAUT.  
FORTIFIANT  
STIMULANT  
Recommandé Spécialement  
aux  
CONVALESCENTS,  
ANÉMIÉS,  
NEURASTHÉNIQUES,  
Etc., Etc.  
Dans Toutes les Pharmacies.  
VENTE EN GROS :  
8 RUE VIVIENNE, PARIS.

ON DEMANDE dame sténo-dactylo ayant expérience des travaux de bureau. — Références exigées. — Se présenter de 6 h. à 7 h. à l'Œuvre Qualificative.

Le gérant : ANTOINE KLEINSTEIN.

Imprimerie WELLSHOFF et ROGEE  
16-18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.